

Fédération des Élu·es Verts et Écologistes
10 passage Lisa
Paris, 75011

Madame la Procureure de la République
Tribunal judiciaire d'Auch
Allée d'Etigny
32000 Auch

Le 20 novembre 2025

Objet : Saisine au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale - Signalement de propos potentiellement constitutifs d'infraction tenus par M. Bertrand Venteau

Madame la Procureure de la République,

Conformément aux dispositions de l'article 40 du Code de procédure pénale, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance des faits susceptibles de constituer une infraction pénale, récemment portés dans l'espace public et rapportés par plusieurs organes de presse, notamment France 3 Régions¹ dans un article publié le 19 novembre 2025.

Selon ces informations, lors du 32e congrès de la Coordination rurale tenu à Auch (Gers), M. Bertrand Venteau, récemment élu président du syndicat, a publiquement déclaré à propos des écologistes : « **les écolos, nous devons leur faire la peau** », propos accueillis par des applaudissements nourris dans la salle.

L'emploi explicite de l'expression « faire la peau », dans un contexte conflictuel et face à un auditoire acquis, constitue un appel à des violences physiques contre des personnes identifiées par leur engagement écologiste ou leurs convictions politiques. Il s'agit de propos inacceptables dans une société démocratique, d'autant plus lorsqu'ils émanent d'un responsable syndical de premier plan.

Au regard de la gravité de ces faits, je vous demande respectueusement d'apprécier l'opportunité d'ouvrir une enquête susceptible d'établir les responsabilités pénales de leur auteur.

Je vous prie d'agréer, Madame la Procureure de la République, l'expression de ma haute considération.

Catherine CANDELIER
Présidente de la FEVE

¹ <https://france3-regions.franceinfo.fr/bretagne/ille-et-vilaine/rennes/coordination-rurale-les-ecolos-nous-devons-leur-faire-la-peau-bertrand-venteau-elu-president-face-a-veronique-le-floch-3250807.html>